

TNT : aller au-delà de 2030... ou reconstruire totalement le modèle audiovisuel français.

Le 30 novembre 2021, la France fêtera les 10 ans de son passage au tout numérique, avec l'extinction des derniers émetteurs analogiques et la généralisation de la TNT. Dans dix ans, elle pourrait n'être déjà plus qu'un souvenir : fin 2023, les débats de la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR-23) porteront notamment sur l'éventuelle réaffectation des bandes de fréquences actuellement utilisées pour diffuser la TNT. La pérennité de cette dernière n'est donc pas assurée au-delà de l'année 2030 et de l'engagement des Etats Européens à la maintenir en activité jusqu'à ce terme.

Faut-il militer pour sa prolongation ?

D'un point de vue historique, la TNT aura eu le mérite de faire entrer la France dans l'ère de l'audiovisuel élargi. Quand la norme pour un Américain, un Anglais ou un Allemand était déjà, en 2005, de recevoir plusieurs dizaines de chaînes, l'horizon se limitait pour trois Français sur quatre aux seules TF1, France 2, France 3, M6 et ARTE / France 5 (en canal partagé).

Mais le bilan apparaît contrasté au-delà.

Du côté du verre à moitié vide, la perspective de généralisation du très haut débit, d'ici à 2025 ou, en tout cas, avant la fin de la décennie, s'ajoutera au satellite comme moyen alternatif d'accès aux programmes ; du côté du verre à moitié plein, on peut noter que la proportion des foyers « exclusifs TNT » reste supérieure à 20 %, et qu'elle est pratiquement stabilisée depuis 2018.

Parce qu'elle est accessible à plus de 97 % de la population, la TNT assure l'égalité des territoires, font valoir ses partisans, qui pointent aussi sa participation à la cohésion sociale (elle est gratuite), le fait qu'elle ne véhicule aucune donnée personnelle, ou encore sa contribution à la protection de l'environnement (une étude de la direction technique de la BBC la crédite d'être le moyen de diffusion le moins polluant).

On pourrait ajouter à la liste, son ancrage dans les usages puisque les « TNT 2005 et 2012 » cumulaient en 2020 près de 30 % de part d'audience. Mais ce chiffre ne progresse plus depuis 2017. Faute de capacité pour les éditeurs de pouvoir financer des grilles plus ambitieuses... car faute, pour la TNT, d'avoir pu trouver son équilibre économique : dans l'attente de connaître les résultats de 2020, les comptes 2019 de 15 chaînes privées[1] totalisaient plus de 130 M€ de résultat net négatif, et la perte cumulée depuis 2008 approchait le 1,2 Md€.

Difficile d'imaginer un avenir à la TNT sans résoudre ce point. La montée en puissance de la publicité segmentée pourra y contribuer, dans la durée ; réintroduire lors de la discussion du projet de loi lutte contre le piratage et création de l'ARCOM certaines dispositions qui figuraient dans le texte préparé par Franck Riester - l'autorisation de la 3^e

coupure par exemple - et supprimer les restrictions à la publicité pour le secteur de la distribution figurant dans le décret de mars 1992 auraient un impact plus immédiat.

Faire aboutir sans attendre le projet de modernisation de la plateforme, imaginé là aussi par Franck Riester et repris par Catherine Morin Desailly, permettrait de conforter l'usage de la TNT (par l'introduction de l'UHD et la généralisation des possibilités d'interactivité), et lancerait un signal politique en vue des négociations de la CMR-23. Mais cela supposerait que le gouvernement soutienne les amendements visant à donner force de loi à ce projet, plutôt que de les déclarer irrecevables (car sans objet avec le projet de loi déposé) comme la ministre de la Culture l'a laissé entendre lors de son audition récente au Sénat.

A défaut d'organiser la prolongation de la TNT, ce gouvernement, et ceux qui lui succéderont, devront faire face à un chantier législatif d'une toute autre ampleur : la refonte de « *l'accord gagnant-gagnant entre l'Etat et les chaînes de télévision (dans lequel) celles-ci ont pris des engagements forts en matière de financement de la création et de production audiovisuelle française, en échange de fréquences gratuites* », selon les termes de Sébastien Soriano au printemps 2018. Alors président de l'Arcep, ce dernier estimait alors que « *le modèle était à bout de souffle* ».

Restera, si le diagnostic est confirmé, à imaginer celui qui pourra le remplacer

Je vous souhaite une bonne lecture.

[1] 6ter, BFM TV, C8, Chérie 25, CNews, CStar, Gulli, LCI, L'Equipe, NRJ12, RMC Découverte, RMC Story, TF1 Séries Film, TFX, W9.